

SAINT-LÉON

BULLETIN MUNICIPAL N°48



Le vent d'auta

INFOS PRATIQUES

Terres du Lauragais

Site du Moulin

Chemin du Gril
Développement économique
et touristique
05 34 66 61 97

Site de Nailloux

Rue de la république
(au dessus du bureau de Poste)
Service solidarité, Aide à domicile,
Enfance et Jeunesse
05 62 71 96 95

Permanences PMI

PMI Castanet Tolosan

68 Av. Lauragais
31320 CASTANET
05 62 71 91 80
• Tous les jours de 9h à 17h

PMI Montgiscard

Place de l'église
31450 MONTGISCARD
05 61 81 90 10
• Tous les lundis matin

Maison des Services et de l'Emploi

Ce service est destiné aux demandeurs
d'emploi, aux salariés, aux entreprises,
aux étudiants/scolaire.

MSE (dans les locaux de la Mairie)

Rue de la république
31560 Nailloux
05 34 66 91 64

• Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 13h30 – 17h
Vendredi : 9h – 13h
Tous les derniers samedis du mois :
9h30 à 12h30
www.coloursud.fr/Emploi

Agence postale Communale

• **Horaires d'ouverture**
Du lundi au vendredi : 8h – 12h

Groupe scolaire de Rouaix

Directrice : Mme DUCLOS
05 61 81 56 27

Cantine scolaire :
05 61 81 92 00

Déchetterie

• **Horaires d'ouverture**
Mardi – Mercredi
Vendredi – Samedi
9h – 12h30 et 14h – 18h
05 62 18 31 22

Assistantes maternelles

BEGHIN Nathalie	05 61 27 74 97
BELINGUIER M.-Claude	05 61 27 78 67
EBERHARD Martine	05 34 66 06 24 06 79 53 53 03
MAINGUET Valérie	05 81 97 11 76
METOIS Christelle	06 07 18 16 55
MONSERAT Carine	06 32 24 63 04
PISANO Rose Marie	05 34 66 32 39
ROMA Martine	05 67 11 42 15 06 01 13 26 99
SAFFON Josiane	05 62 71 07 04

SPEHA

Lieu-Dit Peyre Souille
514, Route de Nailloux BP 15
31560 MONTGEARD
05 34 66 71 20

Marché de plein vent

• Tous les lundis de 14h à 19h
sur la place du village

ALSH et ALAE

Terres du Lauragais
05 62 71 96 95

Saint-Léon
05 61 27 72 88

Puéricultrice

Mme BRUNET
05 62 71 94 40
christelle.brunet@cd31.fr

RAM

Relais Assisantes Maternelles
de Saint Léon

06 69 69 55 26

Semaines impaires :
• tous les lundis matin

Semaines paires :
• tous les vendredis matin
« atelier lecture »

Pharmacie de garde

Un service « **RESOGARDES** » a été
mis en place par le syndicat des
pharmaciens de Haute Garonne,
il vous suffit de composer le **3237**
pour connaître la pharmacie de
garde de votre secteur.

Gendarmerie Nailloux

05 34 66 70 10
Urgences 17

ALLO DOCTEUR un service médical de garde est à votre écoute pour vous apporter une réponse médicale
adaptée à vos besoins 3699. A partir de 20 h et toutes les nuits, WE et jours fériés.

Le mot du maire

Discours des vœux à la population du 7 janvier 2018

Madame, Monsieur,
Chers amis Saint-Léonnais,

Je suis heureux de vous accueillir dans cette salle du foyer rural entièrement rénovée.

Fenêtres neuves, ainsi que faux plafonds et électricité dont les travaux ont été réalisés par nos artisans locaux, Gérard et Christopher ont assuré avec succès les finitions peintures et je tiens à les féliciter.

Rénovation également de l'ancienne salle de classe de Caussidières, faux plafond, sol, électricité et peintures lui donnent une deuxième jeunesse.

Autres chantiers réalisés en 2017, 1^{ère} tranche de l'allée principale du cimetière de Caussidières, le parking de l'ancienne mare de Saint-Léon, la climatisation de la salle du Conseil Municipal, le parcours de santé autour du groupe scolaire, autant de travaux réalisés à hauteur de plus de 74 000. euros.

Il faut rajouter à ces investissements l'acquisition du Chemin du Lou Ribal pour un montant de 26 340 euros et permettre la vente de deux parcelles et la construction de 2 maisons.

Nous avons acquis également un nettoyeur haute pression pour 3 720 euros, une tondeuse autoportée pour 22 930 euros, du mobilier mairie et école pour 5 061 euros plus 2 réfrigérateurs 1 410 euros, tables et grilles d'exposition pour 2 011 euros soit un montant global de 61 472 euros.

Il faut préciser que nous avons bénéficié de subventions du Conseil Départemental à hauteur de 20 et 40% selon les dossiers concernés, institution qu'il faut remercier pour son soutien permanent.

Courant 2018, il faudra réaliser le PLU qui a déjà fait l'objet de nombreuses réunions en commission urbanisme et bien sûr un débat en conseil municipal avant son vote.

Nous allons également lancer les études pour la construction d'un atelier municipal, l'aménagement de centre bourg, réaliser les tra-



vaux d'étanchéité de l'église de Saint-Léon, sans oublier le carillon.

Je ne peux terminer sans évoquer l'état civil. Bienvenu au 11 nouveaux nés et félicitations aux 3 nouveaux mariés. Une pensée toute particulière pour les 9 personnes qui nous ont quitté souvent trop jeunes, dont deux malheureusement accidentellement. Depuis le 1^{er} novembre 2017, le PACS connaît un vif succès, 5 couples se sont présentés pour régulariser leur union.

J'ai remercié les techniques et il faut féliciter l'ensemble du personnel communal qui assure tout au long de l'année la continuité du service public ainsi que tous les bénévoles des différentes associations qui permettent aux jeunes et moins jeunes de se retrouver dans le cadre de leurs activités respectives.

Quant à moi, j'espère que nos dirigeants ne nous priveront pas des dotations qui nous permettent comme je viens de l'évoquer, d'entretenir nos bâtiments communaux et faire des investissements judicieux et nécessaires. L'avenir nous le dira, restons vigilants.

Je pense avoir évoqué l'essentiel, je vous remercie de votre attention et vous adresse en mon nom et celui du Conseil Municipal mes meilleurs vœux pour 2018.

Jean-Claude LANDET, Maire

SOMMAIRE

- P 2 Infos pratiques
- P 3 Le mot du Maire
- P 4-6 Vie locale
- P 7 Travaux et acquisitions
- P 8 Vivre ensemble
- P 9 Vie pratique
- P 9 Intercommunalité
- P 10-14 Le petit journal des associations
- P 15 Agenda
- P 16-25 Comptes-rendus Conseil Municipal
- P 27 À votre service

MAIRIE

Hôtel de ville

1, place de la République
31560 SAINT-LÉON

Tél. : 05 61 81 92 03

Fax : 05 61 81 77 41

mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi :
8h – 12h / 14h – 17h00

M. le Maire reçoit sur RDV :
le mercredi et le samedi matin

Mmes MM. les adjoints reçoivent sur RDV :
le vendredi après midi

Directeur de la publication :
Jean-Claude LANDET - Maire

Rédaction et photos :
Commission communication

Conception et impression :
Scop Imprimerie de Ruffié
90000 FOIX - Tél. 05 61 65 14 64

Le recensement de la population s'est déroulé durant un mois. Nos agents recenseurs vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé.



ÉTAT CIVIL

Naissances

SANCHEZ Noé 14/01/2017
 MONDESERT Héloïse 14/05/2017
 PASIETCHNIKOW Camille 30/05/2017
 SONTHEIMER Iris 26/08/2017
 BONESTEVE MESAS Maël 29/08/2017
 BEAUBAIS Soen 29/08/2017
 LOUP Laura 28/09/2017
 DARROUZET Hugo 09/10/2017
 PHILIPPS PERRET Lucas 20/10/2017
 PRUDHOMME Iris 11/12/2017
 BEAUBAIS Eden 12/12/2017

Mariages

BORDES Christian – MORGANA Muriel
 28/05/2017
 VANCENBROCK Jonathan – TRILLA Marjorie
 23/09/2017
 TRAINEAU Camille – REGNIER Marine
 28/09/2017

Décès

LASSERRE Jean 12/02/2017
 LEMBACH Josiane 14/03/2017
 BIANCHINI René 12/05/2017
 HOMBERT Thomas 23/06/2017
 CANDEIL François 07/07/2017
 YACHIR épouse MAÏZA Nacira 05/09/2017
 HOULOU Robert 12/09/2017
 DUCLOS Raymond 15/10/2017
 MIRABEL Michel 16/10/2017
 SIGU épouse MARQUIE Nicole 22/12/2017

COMMÉMORATION

C'est avec la participation des musiciens de l'Ecole de Musique que s'est déroulée la commémoration de l'armistice, devant le monument aux morts du hameau de Caussidières d'abord, et celui de Saint-Léon ensuite. Perturbée par une pluie tenace, la cérémonie s'est partagée entre l'extérieur et la salle du Conseil Municipal où le Maire a donné lecture du message officiel. Tous les participants ont ensuite partagé le vin d'honneur offert par la municipalité et animé par un mini-concert des jeunes élèves de l'Ecole de Musique.



ÉGLISE DE SAINT-LÉON



Nous remercions chaleureusement Mme Sophie GELES qui, avec beaucoup de dévouement, s'est employée à remettre en état de propreté l'intérieur de notre église.

MA COMMUNE MA SANTÉ

Nous vous rappelons qu'un partenariat a été mis en place avec l'Association ACTIOM pour faire bénéficier les administrés d'une complémentaire santé négociée et mutualisée.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter ACTIOM au 05 64 10 00 48

Retour sur une année d'animation au CLAE de Saint-Léon !



L'année 2017 a été riche en projets et en activités pour les enfants et animateurs de l'accueil de loisirs de Saint-Léon. Les enfants de l'école se sont vu proposer plusieurs projets innovants dans différents domaines ainsi que de nombreuses sorties durant les mercredis et vacances. Quelques exemples en image de ce que l'équipe d'animation a pu mettre en place pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs familles.

Tout d'abord un grand projet de rénovation du cabanon extérieur qui a fait peau neuve sous les coups de pinceaux des enfants encadrés pour l'occasion par une artiste intervenante de Nailloux. Le résultat est sans appel, les enfants ont acquis des techniques plastiques et sont fiers d'avoir redonné des couleurs à leur cour de récréation. (Photo en haut à droite)

Toujours en extérieur, le projet jardin a été relancé avec succès notamment grâce au soutien de certains parents et la mairie dont les services techniques ont fourni les matériaux nécessaires. Un jardin potager pédagogique a vu le jour : de la mise en place des jardinières, au remplissage en passant par les plants et semis, sans oublier les décorations d'agrément et, bien entendu l'arrosage et l'entretien quotidien, les enfants ont participé à toutes les étapes. (Photo ci-contre)



En intérieur cette fois, le CLAE a accueilli en septembre, trois nouveaux pensionnaires aquatiques à l'issue d'un projet aquariophilie mené par la directrice et l'ALAE les mercredis avec un groupe d'une dizaine d'enfants qui se relaient pour entretenir et soigner Bubulle, Dou-dou et Black. Une publication périodique a également vu le jour, les enfants de l'atelier journal ont eu la chance, aidés

par leur animateur, de traiter les sujets de leur choix à travers une double page d'article entièrement rédigés par leurs soins, des recherches effectuées à la médiathèque de Nailloux ont étoffées leurs connaissances. Un autre projet déjà en place depuis de nombreuses années a été reconduit cette année. Il s'agit des passerelles entre le RAM (Réseau d'Assistants Maternelles), les crèches et les enfants de maternelle. Ce dispositif vise à faire connaître aux futurs enfants du CLAE, les locaux, les animateurs, les jeux et activités qui leur seront proposés à leur future rentrée

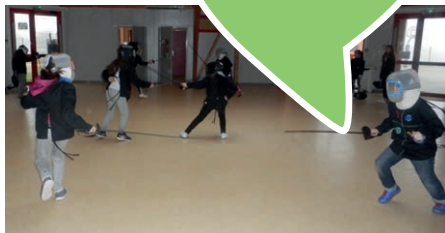
De nombreuses sorties ont également ponctuées l'année, réalisées les mercredis et les vacances, elles ont habituellement un lien avec les thèmes développés. Les enfants ont ainsi profité des joies des sports d'hiver en février : sortie neige au Plateau de Beille avec les enfants du centre de loisirs de Nailloux et patinoire à Toulouse.



REMERCIEMENTS

Christine et Geneviève remercient les enfants de l'ALAE qui, au fil des saisons, leur offrent de jolies réalisations pour décorer le bureau d'accueil de la mairie.





Attaques et parades au programme

INSCRIPTIONS pour la rentrée 2018

Les parents peuvent d'ores et déjà inscrire leurs enfants pour la prochaine rentrée scolaire, à condition qu'ils soient nés en 2015 (ou avant). Pour cela, présentez-vous à la mairie.

GROUPE SCOLAIRE DE ROUAIX

L'école de St Léon a ouvert ses portes cette année avec un effectif de 183 élèves, répartis en 7 classes, de la Petite Section de maternelle au CM2. Les enseignants ont exposés leurs projets au cours du 1^{er} conseil d'école qui a eu lieu début novembre.

Un beau projet sportif a été réalisé au 1^{er} trimestre: l'apprentissage de l'escrime. Au bout de quelques séances, les élèves se sont montrés très à l'aise avec leur sabre (en plastique!). La visite à l'école de Damien Touya, champion olympique 2004 et plusieurs fois champion du monde, les a particulièrement motivés.



L'équipe enseignante vous accueille à l'école, dans la rigueur mais aussi la bonne humeur!

REPAS DE CCAS

Le 3 décembre, le Foyer rural de Saint-Léon, accueillait comme de nombreuses années maintenant, le traditionnel repas de fin d'année organisé par le Centre Communal d'Action Sociale, dédié aux aînés de la commune. Les agapes festives se sont déroulées dans une ambiance musicale programmée par M. René Roques, la convivialité alliée à un excellent repas ont permis de faire de cette journée un moment de partage apprécié de toutes et tous.



NOTRE CHAMPIONNE

La Toulousaine Gwendolen Fer, la cavalière de l'Ecurie des Houarn basée à Saint-Léon dans le Lauragais, a signé, en selle sur «Romantic Love», un exploit historique en remportant hier le CCI 4 étoiles de Pau, devenant à 31 ans la première française à s'imposer à ce niveau.

Gwendolen était très émue après sa plus grande victoire: «C'est un aboutissement. Je pense au cheval et à toute mon équipe. C'est difficile au quotidien, mais tout est rentré dans l'ordre après un passage à vide l'année dernière. C'est formidable pour moi et pour tous ceux qui m'entourent.»

Les meilleurs cavaliers mondiaux s'étaient donné rendez-vous sur le site du domaine de Sers pour l'une des six épreuves du grand chelem de concours complet. Re-

connue comme le troisième concours le plus difficile de la planète, l'épreuve paloise n'a pas failli à sa réputation avec un cross extrêmement sélectif puisqu'un tiers des couples n'a pas vu l'arrivée.

Neuvième à l'issue du dressage, Gwendolen Fer et son hongre de 12 ans «Roman-



ARTICLE Dépêche du Midi 30/10/2017

tic Love» sont remontés après le cross à la deuxième place d'un classement alors dominé par le champion olympique de Rio (par équipes, médaillé d'argent en individuel) Astier Nicolas, un autre Toulousain.

Un sans-faute sur le saut

Gwendolen Fer s'impose finalement après un sans-faute sur le saut d'obstacle. Elle devient donc la première femme française à remporter un CCI**** et intègre le cercle très fermé des Français vainqueurs à ce niveau composé de Nicolas Touzaint, Maxime Livio et Astier Nicolas. Que du beau monde.

La Britannique Sarah Bullimore et le Français Cedric Lyard complètent le podium. Astier Nicolas finit sixième.

TRAVAUX

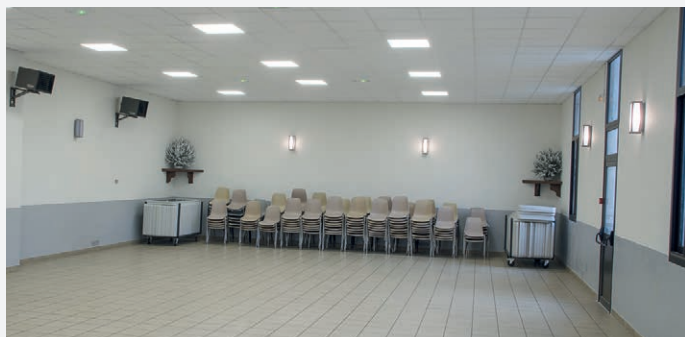
Le parcours de santé

initié par les enfants du groupe scolaire a été inauguré par M. le Maire



Foyer rural St Léon

Les travaux de remaniement de la toiture, de rénovation des menuiseries, du plafond suspendu et des luminaires ont été réalisés. Les employés communaux se sont chargés des travaux de peinture. Le foyer a également été équipé de réfrigérateur neuf.



Salle de la Chasse à Caussidières

Rénovation des menuiseries, isolations des murs et pose d'un plafond suspendu, de luminaires et de convecteurs électriques ont été réalisés par des artisans locaux. Les employés communaux ont réalisé les finitions à savoir, peintures et pose de sol plastifié.



Bourg de Caussidières

Goudronnage des allées du cimetière de Caussidières. Rénovation du foyer rural.



Bourg de Saint-Léon

Réfection du parking de La Mare et création d'un passage ralentisseur. Goudronnage de la rue de l'Épargne.



ACQUISITIONS

- La commune s'est dotée d'une nouvelle tondeuse auto portée et d'un nettoyeur haute pression en milieu d'année.
- Le parc des copieurs pour le groupe scolaire et la mairie a été renouvelé.
- La salle du Conseil Municipal a été dotée d'un appareil de climatisation réversible en début d'été et le réseau de téléphonie et informatique a été entièrement refait.
- Licence IV débit de boisson



VIVRE ENSEMBLE



Circulation & stationnement:

Article R417-9

... tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

... tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article R417-10

... est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.



Nos amis les bêtes

Un arrêté municipal en date du 21/06/2002 réglemente la divagation des animaux sur le territoire communal et nous vous rappelons que, **pour tout animal domestique errant** sur la commune, il sera fait appel à la **fourrière**.

D'autre part, les **abolements d'un chien, s'ils sont excessifs de jour comme de nuit**, peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.



Bruits de voisinage

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral réglemente les bruits de voisinage, entre autres les bruits liés à des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers. Ceux-ci ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 2h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.



Encombrants

Les objets encombrants doivent être amenés à la déchetterie de Montgeard dont l'accès est gratuit pour les habitants. Il n'existe pas de service de collecte propre à la commune - **les décharges sauvages commises par incivisme engendrent des frais à la commune qui doit prendre en charge leur retrait**. Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont consultables sur le site www.coloursud.fr



Vigilance cambriolages

Certains de nos concitoyens, comme dans d'autres communes aux alentours, ont été au cours de l'été ou durant les fêtes de fin d'année, victimes de cambriolage.

Au quotidien :

PROTEGEZ LES ACCÈS, équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur,

SOYEZ PREVOYANT, photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et d'indemnisation faite par votre assurance.

SOYEZ VIGILANT, changez les serrures de votre domicile si vous venez d'emménager ou si vous venez de perdre vos clés. Fermez à double tour, même si vous êtes chez vous. Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES, informez votre entourage de votre départ, faites relever votre courrier par une personne de confiance. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio. Vous pouvez également signaler vos dates d'absences à la gendarmerie.

Et enfin, n'hésitez pas à signaler tout comportement ou véhicule suspect à la gendarmerie de Nailloux au 05 34 66 70 10

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, porté par le Plan Préfecture Nouvelle Génération, toutes les opérations sur les certificats d'immatriculation sont dématérialisées depuis le 6 novembre 2017.

Vous êtes donc invités à consulter le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> afin de choisir le type de démarche que vous souhaitez effectuer.

Vous trouverez également la liste des professionnels habilités qui effectueront les opérations pour votre compte sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule/>

INTER COMMUNALITÉ

Urbanisme

Suite au désengagement de l'état, l'instruction et l'étude des permis de construire et autres pièces d'urbanisme doit être assurée par la communauté territoriale « Terres du Lauragais ».

Ceci implique de nouvelles charges. Suite au travail de la commission d'urbanisme de « Terres du Lauragais », le président a proposé la création d'un service d'urbanisme enquêteur.

A partir du 1^{er} janvier 2018, les permis de construire et les pièces d'urbanisme seront instruites par ce service, les pièces et dossiers continuent d'être déposés à la Mairie.

TÉLÉASSISTANCE 31

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le Conseil Départemental de la Haute Garonne met à leur disposition un service gratuit de téléassistance.

Les conditions préalables :

- avoir plus de 70 ans,
- être bénéficiaire de l'APA, ou,
- être bénéficiaire de PCH, ou
- avoir un taux d'invalidité de 80% et plus, ou
- être dans une situation de particulière fragilité.

C'est un service gratuit pour l'utilisateur, pris en charge intégralement par le Conseil Départemental.

Au domicile, un transmetteur est installé et une télécommande ultralégère vous est remise, à la moindre pression de celle-ci, cela permet d'alerter à distance la centrale d'écoute qui déclenche alors la chaîne de solidarité.

Un coupon de demande est à votre disposition en mairie.

VIE PRATIQUE

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité est transféré à l'officier d'état civil de la mairie. Ce passage du PACS en mairie est une mesure de la loi de modernisation de la justice.

Sur notre commune, c'est M. le Maire, Jean-Claude LANDET qui effectue cet acte d'état civil.

Pour tout renseignement, prenez contact auprès du secrétariat de la mairie où un dossier est à votre disposition.

CO.LAUR.SUD > TERRES DU LAURAGAIS

Terres du Lauragais a déménagé

Siège Administratif situé :

73, av. de la Fontasse
31290 Villefranche de Lauragais

05 31 50 45 50
(accueil standard)
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Néanmoins, des pôles de proximité restent sur l'ensemble du territoire notamment à Nailloux :

1, av. de la République – 31560 NAILLOUX

*MSAP

*Service Enfance-jeunesse

*Petite enfance

* Permanences urbanisme

*Service d'aides à domicile



Joyeuses Pétrolettes Saint Léonnaise

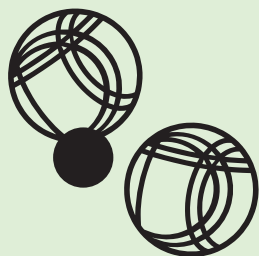
PETIT
JOURNAL
ASSOS

SAINT LÉON DE FRANCE



Joyeux cochonnet

Mille et une couleurs



Temps Libre

FNACA

ACCA



Comité des fêtes de Saint Léon



Le prochain **rassemblement des Saint Léon de France** aura lieu à Saint-Léon (Lot et Garonne) le weekend de Pentecôte les **19-20-21 mai 2018**. En temps utile, nous ne manquerons pas de vous faire part du programme pour les personnes intéressées. Contact au 06 37 21 33 01

Comme vous en avez été informé par les médias et le site de la commune, un super **voyage en AFRIQUE du SUD** aura lieu du **12 au 24 octobre 2018**. Contact 05 61 81 19 67

A bientôt donc.

Le bureau vous souhaite une bonne
et heureuse année 2018!

COMITE DES FÊTES DE CAUSSIDIÈRES

Le comité des Fêtes de Caussidières vous présente ses meilleurs vœux pour 2018 et vous invite à participer aux diverses manifestations qui se dérouleront durant l'année.

Tous les mardis, à partir de 21h ont lieu les concours de belote au foyer rural de Caussidières.

Dimanche 25 février:
LOTO au Foyer rural de Saint-Léon à partir de 14h30

Samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 août:
FÊTE LOCALE le programme vous sera annoncé ultérieurement.

Nous vous réservons le meilleur accueil
pour tous ces événements festifs.

Le bureau.



ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN

Des plantations locales: une solution pour le zéro phyto

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé dite loi « Zéro phyto » interdit l'utilisation des produits phytosanitaires aux collectivités. Ces dernières se trouvent ainsi face à un défi de taille quant à la gestion et l'entretien des espaces verts. Préserver la ressource en eau et la qualité du paysage communal ainsi qu'améliorer la biodiversité font partie des objectifs prioritaires du plan zéro phyto. Planter des essences locales et utiliser du paillage biodégradable sont des solutions pour limiter l'usage des produits chimiques et permettent une gestion durable des espaces verts.

A partir du 1^{er} janvier 2019, l'interdiction d'utiliser des produits chimiques sera étendue aux particuliers. En tant que jardinier amateur, vous pouvez dès à présent préparer votre jardin à cette échéance tout en soutenant les actions de votre commune en faveur de la biodiversité. En effet, tout un chacun a son rôle à jouer dans la préservation de notre environnement !

Depuis plus de 20 ans, l'association Arbres et Paysages d'Autan promeut les essences locales et la haie champêtre. Elle accompagne les communes, les particuliers et les professionnels de Haute-Garonne dans l'amélioration et la densification de la Trame verte par la plantation de haies et la gestion économe des espaces verts. Grâce à son programme d'éducation à l'environnement, elle sensibilise également les habitants à la biodiversité et aux rôles de l'arbre dans l'environnement.

Vous pouvez être accompagné par l'association, opérateur de la haie cham-

pêtre en Haute-Garonne, par le biais de « **Plant'arbre** », son programme de plantations champêtres, soutenu par la Région Occitanie.

Les haies ont une influence forte sur l'équilibre du jardin. Elles contribuent à mettre en place un écosystème en favorisant la création d'un microclimat (modération des températures et protection contre le vent) et en apportant abris et nourriture pour la faune locale et donc les auxiliaires du jardin: oiseaux, petits mammifères, insectes et pollinisateurs. Elles constituent également une bonne ressource en bois afin de produire, entre autre, votre propre paillage en broyant vos résidus de taille. Ces éléments constitueront une très bonne base pour un jardin sans pesticides !

Dans le cadre du programme de plantation, l'association vous apportera :

- Des conseils sur le choix d'essences de pays adaptées à votre terrain et rustiques (moins sujettes aux maladies et très peu gourmandes en eau).
- Des conseils techniques pour la plantation et le suivi de vos plantations pendant 2 ans. Les plants qui n'auront pas repris la première année seront remplacés.
- Des conseils sur le paillage biodégradable qui permettra à la fois d'économiser l'eau, d'améliorer les sols et ainsi d'avoir des végétaux en meilleure santé tout en limitant la pousse des herbes spontanées et donc l'entretien.

Pour plus d'informations, découvrez le site internet d'Arbres et Paysages d'Autan, ainsi que sa page Facebook ! : www.arbresetpaysagesdautan.fr

Arbres et Paysages d'Autan
20 route de Ticaille - 31450 Ayguesvives
Tél: 05 34 66 42 13 - Courriel: apa31@free.fr

Lézard Martiaux est un club d'arts martiaux coréens proposant des cours de taekwondo et de sonmudo au cœur du village de St Léon.



A partir de 14 ans
Mardi : 20h – 21h30
Jeudi : 20h – 21h30

Le sonmudo est une discipline complète comprenant des enchaînements martiaux, des coups de pieds et des coups de poing mais aussi du yoga et de la méditation. Le but de cet art est d'apporter du bien être par le contrôle du mouvement et de la respiration. Les pratiquants restent fidèles et sont cette année 27 !

Le taekwondo reste quant à lui toujours aussi populaire auprès des jeunes de St Léon ! Il compte 53 adhérents répartis entre adulte, ado, enfants et baby !



Lundi :	19h – 20h 20h – 21h30	9/12 ans Ado/Adultes
Mercredi :	16h30 – 17h30 17h30 – 18h30 19h – 20h30	7/9 ans 9/12 ans Ado/Adultes
Vendredi :	17h15 – 18h 18h – 19h	Baby 7/9 ans



Les cours ont lieu tous les jours de la semaine et sont animés par nos 5 instructeurs (3 pour le taekwondo et 2 pour le sonmudo).

Si vous souhaitez nous rejoindre en cours d'année, contactez-nous !

Email : lezardmartiauxstl31@gmail.com / Facebook : lezard martiaux saint-leon

ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT LÉON

DING, DONG, des nouvelles du carillon !

Les élèves carillonneurs de l'école de musique de Saint Léon n'en finissent pas de faire parler d'eux.

Après être allé sonner le carillon de la Basilique Saint Sernin (21 cloches) pour Nadalet 2016, 4 d'entre eux ont passé avec succès l'audition diplômante de l'Association Carillons en Pays d'Oc à la collégiale de Castelnaudary (35 cloches) au mois de mai 2017, un grand bravo à :

- Jean Cousteix (Le Vernet)
mention Bien en découverte
- René Roques (Saint Léon – Le Vernet)
mention Bien en découverte
- Manon Lember (Saint Léon)
mention Très Bien en découverte
- Chloé Couffin (Saint Léon)
mention Très Bien en 3^{ème} année

Dans le cadre du festival de carillons du Sud de la France – Campanejades 2017 – l'été dernier, le carillon de Saint Léon s'est fait entendre et une visite pour les curieux a été organisée. Une bonne trentaine de personnes ont profité de cet événement musical et culturel.

Lors de la rentrée de l'école de musique, 5 élèves se sont inscrits (ou réinscrits) dans la classe de carillon, et un jeune musicien de la commune s'est proposé pour faire sonner manuellement l'ensemble campanaire de la commune lors des cérémonies religieuses. Pour rappel, les élèves disposent d'un carillon d'études dans l'école de musique pour pouvoir s'entraîner sans déranger les voisins !

Nous le voyons, cet instrument suscite beaucoup d'intérêt sur la commune, il ne demande qu'à se faire connaître davantage...

DÉTENTE ET BIEN-ÊTRE

L'association vous propose trois rencontres hebdomadaires :

- **Le lundi de 11h00 à 12h00** au dojo gym douce
- **Le mercredi de 9h15 à 10h15** au dojo gym douce
- **Le mercredi de 20h à 21h15** gym renforcement musculaire et cardio

AGENDA 2018

- **samedi 17 mars** : sortie balnéo calicéo
- **samedi 7 avril** : atelier cuisine au rdc du foyer rural
- **lundi 25 au mercredi 27 juin** : portes ouvertes
- **dimanche 24 juin** : vide grenier
- **dimanche 1^{er} juillet** : la toulousaine (marche/course en équipe 4km ou 8km)
- **septembre** : cours « découverte »



Activités respiratoires, du renforcement musculaire et cardio, de la souplesse, de la coordination et de l'équilibre. Bonne humeur assurée.

Cotisation annuelle : 85€ pour les 3 cours hebdo

Certificat médical

Brigitte : gym.sante@free.fr

Sophie 06.12.39.27.55

Valérie 05.61.54.01.85



Le site : associationdetenteetbienetre.jimdo.com / Le mail : assoc.detenteetbienetre@gmail.com



Le projet d'agrandissement est toujours d'actualité, la souscription publique a rapporté presque 3000€ et est toujours ouverte : avis aux généreux donateurs, vous pouvez encore offrir une cloche au carillon du village !

Toutes les infos sur www.carillonsenpaysdoc.fr ou auprès de la mairie.

Date à retenir

Le dimanche 11 mars, à 16h, aura lieu à l'église un concert de chorales organisé pour soutenir le projet d'agrandissement du carillon. Au programme, la chorale de Pamiers dirigée par Christine Vanhoutte et la chorale Chanterive d'Auterive dirigée par Joël Dumont.



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Monsieur René Roques
au 05 61 08 50 99
ou 06 62 91 75 64



A FOND L'ÉCOLE

Nos actions pour cette année

**Les manifestations ont apportés 2400€
à la coopérative scolaire en 2017**

- Goûter du cross de l'école offert chaque année
- Lâcher de ballons (biodégradables) avec petit mot au Père Noël et Bourse aux jouets.
- Loto le dimanche 11 Février 2018
- Repas de la fête de fin d'année à l'école

La vie de l'école

- Compte-rendu pour les parents des conseils d'école et comités de pilotage ALSH/ALAE.
- La liste de diffusion: inscription au fil de l'année
- Page Facebook: www.facebook.com/afondlecole

Association A fond l'Ecole:
afondlecole@ml.free.fr

**7 rue des écoles
31560 St Léon
06 24 81 14 61**



Le Trail se développe de plus en plus, des courses sont organisées chaque week-end aux 4 coins de France. Il est devenu courant de croiser des coureurs sur les sentiers de promenade ou en montagne. Le club Passion Trail Lauragais existe depuis 2011 à Saint Léon, et propose une pratique du trail où chaque membre peut s'entraîner, en fonction de son niveau (et cela commence par les débutants), de ses objectifs et de sa disponibilité.

Passion Trail Lauragais, c'est d'abord le plaisir de se retrouver, quelle que soit la météo, tous les dimanches matin, de ne pas courir seul mais avec un groupe sympa et motivant.

C'est le plaisir de se laisser guider à la découverte de nouveaux chemins, de s'offrir un moment à soi, de progresser dans sa pratique jusqu'à même «se laisser entraîner» à participer à des courses longues, qui relèvent parfois du défi, mais combien mythiques...

Le dimanche matin donc, nous nous donnons RDV au parking de l'école à Saint Léon, à 8h30. Les entraînements se déroulent sur des parcours variés et sur des distances allant de 10 à 15 km, voire plus pour les plus courageux, qui doublent les montées pour attendre les autres ou qui démarrent plus tôt. Afin de varier les parcours, nous partons directement depuis le village ou covoiturons vers Nailloux, Pouze, Venerque, Montbrun ou Belbèze. Les sorties du dimanche sont majoritairement des entraînements «doux» pour lesquels le rythme est adapté en fonction des participants. Environ une fois par mois, l'entraînement du dimanche est plus technique, et vise à travailler certains aspects du trail comme la vitesse (parcours fractionnés) ou les montées (et descentes). Pour cela, nous choisissons des lieux qui



se prêtent à ces exercices, conviviaux et souvent ludiques.

Un programme de courses régionales est proposé aux membres du club, et chacun participe en fonction de ses envies. En 2017, nous sommes allés courir en Aubrac (<http://www.trailenaubrac.com/>), dans les Pyrénées (<https://www.grandraidpyrenees.com/fr/>) mais aussi dans les Causses (<https://www.verticausse.com/>) par exemple.

**Retrouvez toute notre actualité sur la
page Facebook du club:**
<https://www.facebook.com/PassionTrail-Lauragais/> ou par tel: 06 84 02 68 25.

Rejoignez-nous!



FEVRIER 2018

- 11** LOTO – A fond l'école
au foyer rural – 14h
- 25** LOTO – Comité des Fêtes
de Caussidières – 14h

MARS 2018

- 17** Détente & Bien Être
Sortie Calicéo
- 18** Cérémonie FNACA
10h30 – Caussidières
11h – St Léon

AVRIL 2018

- 07** Détente & Bien Être
Atelier Cuisine au Foyer Rural
- 08** Temps Libre – Exposition
Patchwork et Peinture
- 29** Joyeuses Pétrolettes
Saint-Léon de France
sortie en Lot et Garonne
(date à préciser)

MAI 2018

- 10** Reprise des concours de
pétanque et tous les jeudi soir à
21h jusqu'à fin septembre

JUIN 2018

- 03** Concours de pétanque
Challenge Pierre Floucat
14h30
- 10** Détente & Bien Être
Sortie aux Jardins des Martels
et pique-nique de fin d'année

JUIN 2018 (suite)

- 16** Lézards Martiaux
Passage de grade – 14h et AG
- 24** Vide grenier
- 25 au 27**
Détente & Bien Être
Journées Portes Ouvertes

JUILLET 2018

- 01** Détente & Bien Être
La Toulousaine
(marche/course 4 km ou 8 km)
- 05** Joyeux Cochonnet
19h semi nocturne
Restauration sur place
- 27-28-29**
Fête locale de Saint-Léon

AOUT 2018

- 04** Concours officiel de pétanque
14h
- 19-20**
Fête locale de Caussidières

SEPTEMBRE 2018

- 01** Rentrée des associations
- 02** Concours officiel de pétanque
14h30
- 08** Forum des associations

à
c
e
n
d
e

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/03/2017

Membres présents à la séance: LANDET JC, PEZ A, MARRASSE N, POUNT BISET P, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, GERS H, MAZAS Ch, GONCALVES M, CASES F, MORIN B, DERS JJ, POKROPEK C, COLOMBIES D.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: MORIN B

Pour 11 - voix: LANDET JC, PEZ , MARRASSE N, POUNT BISET P, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, COLOMBIES D.
Abs 3 – voix: MAZAS Ch, CASES F, GONCALVES M

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 23/12/2016.

Pour 12 - voix: LANDET JC, PEZ , MARRASSE N, POUNT BISET P, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, COLOMBIES D, MORIN B, MAZAS Ch
Abs 2 – voix: CASES F, GONCALVES M

1/ Démission du Conseil Municipal de Madame AYOUB Sabrina

Madame AYOUB Sabrina, conseillère municipale depuis le 29/03/2014 ayant remis sa lettre de démission à Monsieur le Maire le 7 janvier 2017, conformément à la circulaire 1405029 C du Ministère de l'Intérieur et au courrier de M. le Préfet de la Haute Garonne du 31/01/2017, Madame AGUERA LADEVANT Gabrielle, en position de 14^{ème} et 2^{ème} non-élue sur la liste, a été informé par courrier en date du 13/01/2017 de sa future installation dans ses fonctions de conseillère municipale.

Celle-ci ayant refusé par lettre en date du 20/02/2017 de siéger au Conseil Municipal, Monsieur POKROPEK Claude, en position de 15^{ème} et 3^{ème} non-élu sur la « Liste d'union et d'entente républicaine », a été convoqué à la réunion et installé dans ses fonctions par Monsieur le Maire.

Suite à cette démission, il convient également de remplacer par vote Mme AYOUB, dans les fonctions suivantes:
- membre titulaire de la commission d'appel d'offre,
- délégué du conseil municipal auprès du CCAS.

Monsieur le Maire propose que M. PROKROPEK soit installé dans les fonctions de membre titulaire de la commission d'appel d'offre:

Pour 11 - voix: LANDET JC, PEZ , MARRASSE N, POUNT BISET P, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, COLOMBIES , MORIN B.
Abs 4 – voix: MAZAS Ch, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C

Cette délibération est adoptée.

Monsieur le Maire propose que M. PROKROPEK soit installé dans les fonctions de délégué du conseil municipal auprès du CCAS:

Pour 11 - voix: LANDET JC, PEZ , MARRASSE N, POUNT BISET

P, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, MORIN B, COLOMBIES D.

Abs 4 – voix: MAZAS Ch, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C

Cette délibération est adoptée.

2/ Plan Local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR), promulguée le 24 mars 2014 et publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014, consacre le principe d'élaboration et de gestion des documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale. Ainsi, les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme (Plu), le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi, soit au 27 mars 2017.

Toutefois, il est possible aux communes membres de l'intercommunalité de s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme, si, dans les trois mois précédents le terme du délai de trois ans, au moins 20% de la population s'opposent à ce transfert.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui la compétence urbanisme est une compétence stratégique qui permet à la commune de maîtriser son développement et l'aménagement de son territoire au travers Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, elle peut décider l'organisation de son cadre de vie, en fonction de ses spécificités locales, des objectifs particuliers qu'elle définit, de la volonté de préservation patrimoniale, architecturale et naturelle qu'elle exprime, et des formes urbaines qu'elle souhaite privilégier. Ces choix d'aménagement, bien qu'encadrés par des documents de normes supérieures type SCOT, diffèrent en fonction des territoires des communes.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer contre le transfert automatique de la compétence urbanisme à la communauté de communes Terres du Lauragais, dont dépend la commune de Saint-Léon

Pour 12 - voix: LANDET JC, PEZ , MARRASSE N, POUNT BISET P, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, POKROPEK C, COLOMBIES D, MORIN B

Abs 3 – voix: MAZAS Ch, CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

3/ Acquisition de La Licence 4 de Débit de Boissons

Monsieur le Maire propose d'acquérir la licence d catégorie 4 de débit de boissons, détenue par la Société AUDHANGO qui exploitait le dernier bar de Saint-Léon, afin de pouvoir la conserver sur la commune.

Les gérantes de cette société ont accepté la proposition d'acquisition formulée par le Conseil Municipal lors de la séance du 27/10/2016, au prix de 12 500€.

Monsieur le Maire propose de finaliser cette acquisition par acte notarié.

Pour 15 - voix: LANDET JC, PEZ A, MARRASSE N, POUNT BISET P,

ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, POKROPEK C, COLOMBIES D, MAZAS Ch, CASES F, GONCALVES M, MORIN B.

Cette délibération est adoptée.

Ce conseil municipal s'est déroulé en présence des élèves de la classe de Mme D'Hem, nous les remercions pour leur vive attention et leur participation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2017

Membres présents à la séance: 13 / 15

LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M

Membres du CCAS présents à la séance: COLLAO H, SANZ A.

Procurations Conseil Municipal:

MARRASSE N > PEZ A
MAZAS CH > CASES F

Procuration CCAS:

BOULANGER J > COLOMBIES D

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: POKROPEK C

Pour – 15 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Approbation du compte rendu de la séance du 09/03/2017:

Pour – 14 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, MAZAS C, MARRASSE N

Abs – 1 voix: GONCALVES M

Mme MARRASSE, dans les questions diverses, demande que soit rectifié le nom de l'enseignante ainsi que l'intitulé de la 1^{ère} phrase.

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 09/03/2017 est approuvé.

1/ BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

a/ Approbation du compte de gestion 2016:

Le compte de gestion 2016 du CCAS dressé par M. le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif du CCAS, soit un excédent total de 18 286.58€

Pour – 6 voix: LANDET JC, BOULANGER J, COLLAO H, COLOMBIES D, POKROPEK C, SANZ A,
Abs – 1 voix: CASES F

Le compte de gestion du CCAS 2016 est approuvé.

b/ Approbation du compte administratif 2016:

Excédent de clôture:	18 286.58€
Section de fonctionnement:	2 064.58€

Section d'investissement:	16 222.00€
---------------------------	------------

Pour – 5 voix: BOULANGER J, COLLAO H, COLOMBIES D, POKROPEK C, SANZ A,
Abs – 1 voix: CASES F

Le compte administratif 2016 du CCAS est approuvé.

c/ Vote du budget primitif 2017:

Budget équilibré à la somme globale de:	23 722.00€
Section de fonctionnement:	7 500.00€
Section d'investissement:	16 222.00€

Pour – 6 voix: LANDET JC, BOULANGER J, COLLAO H, COLOMBIES D, POKROPEK C, SANZ A,
Abs – 1 voix: CASES F

Le budget primitif 2017 du CCAS est approuvé.

2/ Budget assainissement

a/ Approbation du compte de gestion 2016:

Le compte de gestion assainissement 2016 dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif assainissement, soit un excédent total de 33 842.85€

Pour – 12 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N

Abs – 3 voix: CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Le compte de gestion 2016 du budget assainissement est approuvé.

b/ Approbation du compte de administratif 2016:

Excédent de clôture:	33 842.85€
Section de fonctionnement:	40 965.85€
Section d'investissement:	- 7 122.60€

Pour – 11 voix: MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N

Abs – 3 voix: CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Le compte administratif du budget assainissement est approuvé.

c/ Affectation du résultat de fonctionnement 2016:

La section d'investissement présentant un déficit de clôture de – 7 122.60€, l'affectation du résultat de fonctionnement est proposée par la commission finance de la manière suivante dans le

COMPTES RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

budget primitif 2017 :

- Article R1068 autofinancement:	7 122.60€
	(déficit d'inv. + déficit RAR)
- Article D 01 Report d'investissement:	7 122.60€
- Article R 002 Excédent de fonct. reporté:	40 965.45€

Pour – 15 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Le compte de fonctionnement du budget assainissement 2016 est approuvé.

d/ Vote du budget primitif 2017 :

Budget équilibré à la somme globale de:	194 316.20€
Section de fonctionnement:	142 156.30€
Section d'investissement:	52 159.90€

Pour – 12 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N

Abs – 3 voix: CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Le budget primitif 2017 du budget assainissement est approuvé.

3/ Budget communal

a/ Approbation du compte de gestion 2016 :

Le compte de gestion 2016 communal dressé par M. le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif communal, soit un excédent total de 231 212.53€

Pour – 12 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N

Abs – 3 voix: CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Le compte de gestion 2016 du budget communal est approuvé.

b/ Approbation du compte administratif 2016 :

Excédent de clôture:	231 212.53€
Section de fonctionnement:	256 564.29€
Section d'investissement:	-25 351.76€

Pour – 11 voix: MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N

Abs – 3 voix: CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Le compte de gestion 2016 du budget communal est approuvé.

c/ Affectation du résultat de fonctionnement 2016 :

La section d'investissement présentant un déficit de clôture de -25 351.76€, l'affectation du résultat de fonctionnement est proposée par la commission finance de la manière suivante dans le budget primitif 2017 :

- article R1068: autofinancement:	25 351.76€
	(déficit d'inv. + déficit RAR)
- article D 001 Report d'investis.:	25 351.76€
- article R 002 Excédent de fonct. reporté	256 564.29€

Pour – 14 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ

A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N, CASES F, MAZAS C.

Abs – 1 voix: GONCALVES M

L'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget communal est approuvée.

d/ Vote des taux d'imposition 2017 :

La commission finance propose de ne pas modifier le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2017, car l'augmentation des bases d'imposition génère un produit fiscal supplémentaire de 3 277.00€ par rapport à 2016, ce qui suffit à équilibrer le budget communal.

TAXE	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	21.78	21.78
Taxe foncière bâtie	23.29	23.29
Taxe foncière non bâtie	113.22	113.22
Produit fiscal	560 506.€	563 783.€

Pour – 15 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Cette délibération est approuvée.

e/ Attribution de subventions aux associations :

La commission finance propose l'inscription à l'article 6574 de la somme forfaitaire de 20 000.€, le conseil municipal devant attribuer une subvention aux diverses associations de la commune dans cette enveloppe.

ASSOCIATIONS	Attribué en 2016	Versé en 2016	Proposition 2017
ACCA	160	160	160
ACVA de Nailloux	50		50
A fond l'école	160	160	160
Amicale Pompiers Auterive	50		50
APGC Venerque	50		50
Arbres et Paysages d'Autan	100	100	100
ASSL Foot-Tennis	1 000		1 000
Association musicale	160	160	160
Autan les enfants	160	0	160
Comité des fêtes de Caussidières	4 500	4 500	4 500
Comité des fêtes de St-Léon	8 500	8 500	8 500
Comité local FNACA	160	160	160
Coopérative scolaire	2 000	2 000	2 000
Coopérative scolaire	2 000	2 000	2 000
Détente et bien être	160	160	160
Joyeux cochonnet	160	0	160
Joyeuses pétrolettes	160	160	160
Lézard martiaux	160	160	160
Mille et une couleurs	160	160	160
Multi danse	160	0	160

Suite du tableau en page suivante

ASSOCIATIONS	Attribué en 2016	Versé en 2016	Proposition 2017
Passion trail lauragais	160	0	160
Prévention routière	100	100	100
Saint-Léon de France	160	0	160
Temps danse	160	0	160
Temps libre	160	160	160
Restos du Cœur	930	100	930
TOTAL en euros	20 000	16 740	20 000

Pour – 15 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Cette délibération est approuvée.

f/ Vote du budget primitif 2017:

Budget équilibré à la somme globale de: 1 642 875.29€
Section de fonctionnement: 1 169 693.53€
Section d'investissement: 473 181.76€

Pour – 12 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N
Contre – 1 voix: GONCALVES M
Abs – 2 voix: CASES F, MAZAS C

Le budget communal primitif 2017 est approuvé.

4/ TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Monsieur le Maire propose de s'opposer au transfert de certains pouvoirs de police spéciale ci-après au profit du Président de la communauté de communes des Terres du Lauragais, prévu par l'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales:

- collecte des déchets ménagers,
- interdiction de stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil des gens du voyage,
- police de la circulation et du stationnement y compris des taxis,
- assainissement non collectif.

Pour – 15 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Cette délibération est approuvée.

5/ APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SPEHA

La commune de Saint-Léon, en tant que commune membre du Syndicat Public de l'Eau Hers Ariège, doit approuver les nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du 24/01/2017, joints en annexe.

Pour – 14 voix: MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N
Abs – 1 voix: LANDET JC

Cette délibération est approuvée

6/ ACQUISITIONS

Afin de remplacer la tondeuse autoportée SHIBAURA et d'acquies un nettoyeur haute pression, des devis ont été demandés aux entreprises spécialisées:

ENTREPRISES	Tondeuse autoportée	Nettoyeur HP
Lauragais motoculture	22 930.00€ TTC	3 720.00€ TTC
Dedieu motoculture	22 964.00€ TTC	3 078.00€ TTC
Picard motoculture		

Le service technique ayant étudié ces propositions, préconise l'achat du matériel proposé par la Société Lauragais Motoculture, jugé plus performant.

Le financement de ces acquisitions ayant été prévu au budget, Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour ces acquisitions auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Pour – 15 voix: LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Cette délibération est approuvée



Suite des comptes rendus en page suivante

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2017

Membres présents à la séance: 14 / 15

LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C

Excusés: MAZAS C

Procurations Conseil Municipal:

POKROPEK C > MORIN B

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: COLOMBIES D

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C

Approbation du compte rendu de la séance du 09/03/2017:

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 09/03/2017 est approuvé.

1/ Dégâts d'orage :

Suite aux orages du 11 et 12 mai, la communauté de communes des Terres du Lauragais a délibéré en proposant de procéder aux demandes de subventions auprès du CD 31 et, pour le reste à charge, de faire participer les communes concernées à hauteur de 50%, l'intercommunalité prenant en charge les 50% restant.

Pour la commune de Saint-Léon, la part restant à charge de la commune pour le nettoyage des chaussées, le curage des fossés et les travaux divers sur 6 chemins communaux, serait donc de 2 145.00€ (tableau joint)

Le Conseil Municipal approuve cette prise en charge.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C

2/ Recensement de la population 2018 :

La commune de Saint-Léon doit réaliser en 2018 une enquête de recensement des habitants, du 18/01/2018 au 17/02/2018.

Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Proposé par le Conseil Municipal, il est nommé par arrêté municipal et formé par l'INSEE.

M. BORDES est proposé comme coordonnateur communal comme lors des 5 précédents recensements.

Pour 14 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

3/ Indemnités de fonction des élus :

Le décret n°2017-85 du 26/01/2017 ayant fixé le nouvel indice brut terminal de la fonction publique à l'indice brut 1022, il convient de modifier les délibérations fixant l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes en date du 14/04/2014 car celles-ci ont référencé l'indice brut 1015.

Ces nouvelles délibérations doivent donc fixer l'indemnité de fonction du Maire et celle des Adjointes par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du 01/02/2017.

Pour 12 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C

Abs – 2 voix: CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

4/ Personnel communal :

Reclassement de Mme MORGANA

Madame MORGANA Muriel, adjoint technique territorial au 7^{ème} échelon du grade, en arrêt de maladie depuis le 21/03/2014, ayant été reconnue inapte de manière absolue et définitive à ses fonctions par le Comité Médical Départemental, la commune a l'obligation de rechercher une possibilité de reclassement professionnel pour cet agent.

Le Conseil Municipal propose un reclassement sur un poste de surveillance aux ALSH & ALAE.

Renouvellement du contrat de Mme BRAZ DOS SANTOS

Monsieur le Maire propose le renouvellement pour une période d'une année, du contrat de droit public à durée déterminée de Mme BRAZ DOS SANTOS Natalia, qui se termine le 31/08/2017.

Pour 12 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C

Abs – 2 voix: CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

Vacataire d'été

Monsieur le Maire propose comme les précédents années, d'embaucher un vacataire d'été du 01/08/2017 au 31/08/2017, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dû aux congés d'été des agents des services techniques et à la préparation des fêtes locales.

A ce jour, aucun candidat ne s'est présenté.

5/ Rétrocession des voiries de la Cité Jardins :

Par délibération en date du 04/09/2011, le Conseil Municipal a accepté la cession à la commune de la voirie et des espaces publics de l'ensemble «Cité Jardins», situé 12 rue des Pyrénées.

La délibération mentionnant l'ancienne parcelle (B1217) doit

être modifiée pour indiquer les nouvelles parcelles B 1374 et B 1376 pour une contenance totale de 16a59ca.

Pour 14 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

6/ Vente du terrain communal :

Monsieur le Maire a reçu la demande de la famille BARRAU qui désire acquérir de la commune la parcelle E 721 d'une superficie de 998m², voisine de leur propriété, qu'ils entretiennent depuis longtemps en y cultivant leur jardin potager notamment. (Plan joint)

M. le Maire propose un prix de vente de 20€ le m², les frais de notaire et de géomètre seront supportés par le demandeur.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, CASES F
Abs – 1 voix: GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

7/ Travaux :

Salles des fêtes de Saint-Léon

Les travaux de remaniement de la toiture, de rénovation des menuiseries, du plafond suspendu et des luminaires sont achevés. Avant que les employés communaux ne réalisent la peinture des murs, le Conseil Municipal décide que les bancs fixés en périphérie doivent être supprimés et les murs peints en blanc.

Salle de chasse à Caussidières

Les travaux de rénovation des menuiseries, d'isolation des murs, de pose d'un plafond suspendu, de luminaires et des convecteurs électriques sont terminés. Les employés communaux doivent poser un sol plastique et réaliser la peinture des murs et des fenêtres en blanc.

Goudronnage des allées du cimetière de Caussidières

Les travaux de goudronnage des allées du cimetière de Caussidières doivent être réalisés cet automne pour un coût de 2 905.00€ HT avant la Toussaint.

Pose de buses Chemin d'Esplas

Afin de pouvoir combler avec la terre de curage des fossés, des buses ont été déposées dans le chemin communal 20 bis de Las Toulouses au lieu-dit Esplas, pour un coût de 5 500€ HT

Parking de la mare

Le parking de la mare dans le centre du bourg a été empierré et mis de niveau afin de mettre un terme aux flaques d'eau qui gênaient les utilisateurs, pour un coût de 5 500.00€ HT

Enrochement du talus de Saint-Roch

Afin de consolider le talus sous les habitations de la rue Saint-Roch, qui a été fragilisé suite aux travaux d'assainissement, un enrochement de la base du talus sera effectué cet automne.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental.

Climatisation de la salle du Conseil Municipal

Des travaux pour la pose d'un appareil de climatisation réversible ont été effectués salle du Conseil Municipal, début juillet, pour un coût de 3 250.00€ HT.

Création point informatique et téléphonie mairie

Afin de résoudre les problèmes de téléphonie et d'accès Internet, l'installation d'une baie de réseau et la réfection de tout le câblage informatique et téléphonique va être réalisé pour un coût total de 2 645.€ HT.

Le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront fermés au public le 17 & 18/07/2017.

Eglises de Saint-Léon et Caussidières

Trois entreprises consultées pour la réfection des plâtres dans l'église de Saint-Léon ont refusé d'intervenir car la toiture n'est pas étanche. La toiture de l'église de Caussidières présente le même défaut.

Le Conseil Municipal décide de demander une expertise auprès de l'assureur.

Urbanisation du centre de bourg.

Le CAUE 31 a réalisé une étude concernant le réaménagement de la mairie et de la place publique, ainsi que la création d'un atelier municipal, d'une nouvelle salle des fêtes et de parkings sur la parcelle B 400.

L'ATD31 a été sollicité afin d'aider la commune à lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

Le dossier est à la disposition des conseillers intéressés.

8/ Acquisitions :

Parcelle B 1209

Afin de réaliser les travaux d'enrochement de la base du talus de Saint-Roch, une autorisation de passage a été demandée à la propriétaire de la parcelle B 1209, au 10 rue de l'Abetsens, sur laquelle une maison a été démolie.

La propriétaire de cette parcelle a accordé à la commune une autorisation de passage pour la durée des travaux et indiqué qu'elle désirait vendre cette parcelle de 1 100m².

Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreuse de cette parcelle, afin de créer un accès aux parcelles communales B 1264 et B 124 qui supportent les réseaux d'assainissement et de lancer la négociation sur la base de 20€ le m².

Partie de la parcelle C 493

Monsieur le Maire propose d'acquérir la partie de la parcelle C 493, riveraine de la place de Caussidières, afin de pouvoir agrandir cet espace public et de lancer la négociation sur la base de 20€ le m².

Réfrigérateurs salle des fêtes

Les réfrigérateurs des salles des fêtes de Saint-Léon et Caussidières en très mauvais état général, ont été remplacés par du matériel neuf, pour un coût de 1 175.00€ HT les 2 éléments.

ADDITIF AU CONSEIL MUNICIPAL

1/ Budget assainissement, virement de crédit :

La délibération modificative du budget assainissement 2017 suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée :

DEPENSES		RECETTES	
61521 – Entretien bâtiments	- 42.34		
676 – Annulation de titres	42.06		
706129 – revers. Agence de l'eau	0.28		
Total	0.00	Total	0.00

Pour 14 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

2/ Admission en non-valeur créance cantine :

L'assemblée doit délibérer pour accepter l'admission en non-valeur de la créance de 470.80€ correspondant à des factures de cantine scolaire de la famille PALAS en 2012 et 2013. Monsieur PALAS Gilles est décédé et sa compagne n'a aucun revenu et 2 enfants à charge.

Pour 14 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/10/2017

Membres présents à la séance : 14/15: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS CH, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C.

Excusés : GERS H

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : TAHAR M

Pour- 11 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, CASES F.

Arrivée de M. MAZAS

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 10/07/2017.

Pour – 13 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS CH, CASES F, POKROPEK C.

Le compte rendu de la séance du 10/07/2017 est approuvé après modifications suivantes :

- page 3 corriger date de la délibération dans l'article « rétrocession de voirie »
- ajouter les questions diverses à la fin du compte rendu.

Arrivée de M. GONCALVES

1/ Renouvellement du parc Photocopieurs :

Afin de remplacer les photocopieurs de la mairie, de l'école primaire et de l'école maternelle, qui ont plus de 6 ans et qui ne sont plus couverts par un contrat de maintenance, une consultation a été lancée auprès de diverses sociétés spécialisées.

Pour un matériel similaire, soit un photocopieur couleur à la mai-

rie et 2 photocopieurs noirs et blancs aux écoles, les propositions suivantes ont été faites :

SOCIÉTÉ	Location / mois		Maintenance / copie		
	Mairie	Ecoles	Mairie		Ecoles
			Coul	N&B	
PERRET BUREAUTIQUE	81.69€	68.80€ x 2	0.048	0.0048	0.0059€
AB SOLUTIONS	109.66€	89.00€ x 2	0.055	0.0055	0.0062€
INTERFACE NUM	104.00€	85.83€ x 2	0.053	0.0053	0.0061€
AXIDOC	163.53€	96.72€ x 2	0.040	0.0040	0.0052€
VELA S.A.	50.00€	50.00€ x 2	0.050	0.0050	0.0050€

La proposition de la société PERRET Bureautique est retenue.

Pour – 11 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C.

Abs - 3 voix: CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

2/ Emprunt matériel espaces verts :

Afin de financer l'acquisition d'une tondeuse autoportée et d'un nettoyeur haut-pressure, une consultation a été lancée auprès des organismes financiers, pour un prêt aux caractéristiques suivantes :

- Montant: 26 650€
- Taux fixe
- Remboursement sur 10 ans en une seule annuité

Ont répondu à cette consultation :

La Banque Postale =

Le Crédit Mutuel =

Le Crédit Agricole = Taux de 1.25 %, 70€ de frais de dossier
10 annuités de 2 851.63€

La Caisse d'Epargne = Taux de 1.31 %, 50€ de frais de dossier
10 annuités de 2 860.76€

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS CH, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C.

Cette délibération est adoptée.

3/ Urbanisme :

Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles :

M. le Maire expose à l'assemblée que l'article 1529 du code général des impôts, introduit par l'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi 2006-872 du 13 juillet 2006) et modifié par la loi de finances rectificative pour 2006, la loi de finances pour 2007 et la loi 2009 323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, permet aux communes compétentes pour l'élaboration des documents locaux d'urbanisme d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2018, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

- par un plan d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu, dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,
- ou par une carte communale, dans une zone constructible.

Cette taxe, due par le cédant, est acquittée lors de la première cession à titre onéreux du terrain, intervenue après son classement en terrain constructible.

Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur un montant égal au prix de cession diminué du prix d'acquisition stipulé dans les actes et actualisé en fonction du dernier indice INSEE. En l'absence d'éléments de référence relatifs au prix d'acquisition, le taux de 10% est assis sur un montant égal au 2/3 du prix de cession du terrain.

La taxe ne s'applique pas :

- 1 – lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition, effectivement acquitté par le cédant et tel qu'il a été stipulé dans l'acte de cession, majoré d'un montant égal à 200 % de ce prix.
- 2 – aux cessions de terrains mentionnées aux 3 à 8 du II de l'article 150 U du CGI,
- 3 - aux cessions portant sur des terrains qui sont classés en terrains constructibles depuis plus de 18 ans.

Monsieur le Maire propose d'instituer cette taxe sur le territoire communal, sachant que la délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue sous réserve de sa transmission aux services fiscaux au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant cette même date.

Pour – 11 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C.

Abs - 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

Instruction des demandes d'urbanisme :

Dans le cadre de la loi NOTRE du 07/08/2015 et de la loi ALUR du 24/03/2014, l'Etat met fin à partir du 01/01/2018 à la mise à disposition gratuite de ses services (DDT), pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme.

La communauté de communes des Terres du Lauragais dispose de 2 services communs d'instruction des autorisations des droits des sols sur la base des dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT, issus des ex intercommunalités Cap Lauragais et Cœur Lauragais.

Il est aujourd'hui envisagé la création d'un service commun unique Terres du Lauragais, effectif au 1^{er} janvier prochain pour assister et apporter aux communes le meilleur service possible et toute aide nécessaire dans l'instruction des dossiers.

Il est demandé aux communes membres de se positionner sur un éventuel conventionnement avec Terres du Lauragais leur permettant de bénéficier de ce service au 1^{er} janvier prochain.

Pour – 11 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C.

Abs - 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

4/ Personnel communal :

Avancement de grade de Monsieur CECCONATO

Comme avant lui Monsieur GLEYESSES et Madame DEVAUX qui avaient atteint le dernier échelon de leur grade, Monsieur CECCONATO a été proposé à l'avis de la Commission Administrative Paritaire, pour un avancement au grade supérieur (adjoint technique principal), au titre de la promotion interne.

La CAP ayant donné un avis favorable à cette promotion, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en supprimant un poste d'agent technique territorial et en créant un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe.

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS CH, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C.

Cette délibération est adoptée.

Médaille d'honneur du travail

Monsieur CECCONATO Daniel ayant obtenu la médaille d'honneur du travail échelon vermeil (30 ans de service), il convient de décider qu'elle bonification lui verser, lors de la remise de la médaille.

La médaille d'honneur communale comprend 4 échelons :

- Argent = 20 ans de service
- Vermeil = 30 ans
- Or = 35 ans
- Grand or = 40 ans

Jusqu'à présent ont été versés à M. GLEYESSES (1988), Mme DEVAUX (2010), M. CECCONATO (2011), M. DEMAY Gérard (2016) et

Mme DEMAY Anne-Marie (2017), une bonification équivalente à un traitement mensuel brut, lors de la remise de la médaille d'honneur du travail, échelon argent (20 ans de service).

Il est proposé une bonification suivante :

- 100 euros / 20 ans de service
- 150 euros / 30 ans de service
- 200 euros / 35 ans de service
- 250 euros / 40 ans de service.

Pour – 11 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C.

Abs - 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

5/ Travaux église de Saint-Léon :

Les problèmes d'étanchéité de la toiture de l'église de Saint-Léon, semblant provenir d'un manque de chenaux sur les toitures inférieures, et d'un mauvais calibre des dalles en zinc de la toiture supérieure qui débordent lors de fortes pluies, un devis pour ces travaux a été demandé.

La Société BERGAMIN propose un devis de zinguerie d'un montant de 8 371.00€ HT pour ces travaux.

M. le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental.

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C. CASES F, MAZAS C.

Abs - 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

6/ Acquisitions :

Pour l'acquisition d'un souffleur et d'un aspirateur de feuille thermique, la Société Lauragais Motoculture propose un devis de 3 253.36€ HT.

M. le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental.

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS CH, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C.

Cette délibération est adoptée.

7/ DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE :

Afin de financer les travaux urgents à la toiture de l'église de Saint-Léon, les virements de crédits suivants sont nécessaires :

DEPENSES		RECETTES	
2188 Autres immobilisations	- 10 000		
2313 Travaux construction	10 000		
Total	0.00	Total	0.00

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS CH, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C.

Cette délibération est adoptée.

8/ Cession de La parcelle B 1246 :

Par délibération en date du 24/11/2011, la commune a consenti au bénéfice de la famille BRUNEAU, une servitude de passage gratuite sur la parcelle communale B 1246.

Ayant constaté en 2012, que la famille BRUNEAU avait réalisé un mur de clôture de sa propriété sur la parcelle communale, par délibération en date du 17/12/2012, la commune lui a proposé de régulariser cette situation en achetant cette partie de la parcelle B 1246, au prix habituel de 20€/m2 les frais de géomètre et de notaire étant supportés par le preneur.

La famille BRUNEAU par courrier en date du 20/04/2013 a accepté ces conditions, et c'est engagé à fournir le relevé du géomètre, le projet d'acte et un échéancier de paiement.

Le 19/05/2015, un nouveau courrier a été envoyé à la famille BRUNEAU car aucun de ces documents n'a été fourni.

Le 17/02/2016, sans aucune nouvelle de la famille BRUNEAU, un courrier de mise en demeure de démonter leur construction illégale leur a été expédié, à la suite duquel ils ont affirmé s'occuper enfin de cette acquisition.

Le 04/10/2017, Maître SOUYRIS nous informe que la propriété BRUNEAU a été vendue à M. et Mme CURE, et que ceux-ci désirent bénéficier de la même proposition que la famille BRUNEAU (acquisition des 166 m2 de la parcelle B 1246 au prix de 20€/m2 et prise en charge des frais de géomètre et de notaire)

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS CH, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C.

Cette délibération est adoptée.

9/ Assainissement :

Afin de préparer le transfert obligatoire de l'assainissement à l'intercommunalité à compter de 2020, il convient d'harmoniser les tarifs des communes membres, de la part fixe (abonnement) et de la part variable (consommation).

Sur la commune de Saint-Léon, ces taux ont été fixés à :

Abonnement = 42.06€ HT/An (délibération du 21/04/2004)

Consommation = 0.825€ HT/M3 (délibération du 12/06/2014)

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

10/ Indemnité de Conseil et de Budget 2017 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à M. DOUVENEAU Bertrand, Trésorier de Nailloux et Receveur Municipal de la commune de Saint-Léon, une indemnité de conseil et une indemnité de confection des documents budgétaires, conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/1983.

Indemnité de conseil = 453.37€

Indemnité de budget = 45.73€

Pour – 11 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C.

Abs - 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

1/ Associations :

L'association «Cie C'était demain», dont le siège social est situé lieu-dit «La Miejeanne» sur notre commune, demande à bénéficier d'une subvention communale de fonctionnement pour l'année 2017.



Pour – 14 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS CH, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C.

Cette délibération est adoptée.



CONSEIL MUNICIPAL DU 14/11/2017

Membres présents à la séance: 9/15: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ.

Procurations:

Mme TAHAR M > Mme MORIN B

M. POKROPEK C > M. CAZAUX G

Mme MARRASSE > Mme PEZ A

Mme CASES > M. MAZAS

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: PEZ A

Pour- 11 voix: LANDET JC, MORIN B, MARRASSE N, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C. TAHAR M,

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 30/10/2017.

Pour –12 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, GERS H.

Le compte rendu de la séance du 30/10/2017 est approuvé après modifications suivantes:

- modification article 2 – préciser le nom le d'organismes financier retenu.
- modification article 3 : rectifier date

1/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT :

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Terres du Lauragais.

Pour –12 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, GERS H.

Cette délibération est adoptée.

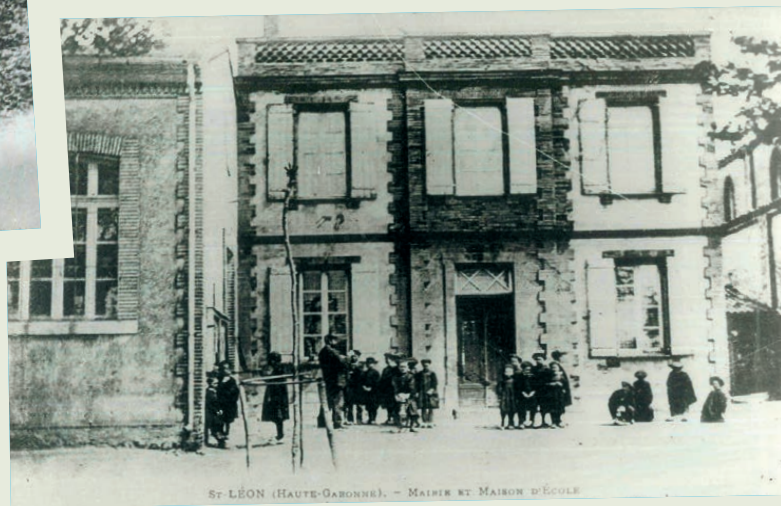
2/ APPROBATION DE LA PRISE DE COMPÉTENCE eau par la communauté de communes :

M. le Maire propose d'approuver la prise de compétence Eau par la communauté de communes des Terres du Lauragais, à compter du 30 décembre 2017.

Pour –12 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, GERS H.

Cette délibération est adoptée.

SAINT LÉON HIER



NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS

PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

CESSES Jérôme	Kiné	05 62 18 34 33 – 06 18 07 72 64
COLOMBA Sandrine		
CHAUSSEE Nathalie	Médecins Généralistes	05 61 81 12 55
ELSANKARI Salim		
MICHEL Marie		

COMMERCE

AU DHANGO	Epicerie	05 61 81 73 44
HOUY Vinciane	Coiffure	06 13 12 12 37
CREOLISE	Chef Antillais à domicile	07 86 72 58 01

AGRICULTURE

ARMENGAUD Frédéric	Vente de veau sous la mère	06 86 48 80 26
CAZAUX Gilbert	Travaux agricoles	05 61 81 32 91
DEBAT Jean-Pierre	Négoce animaux -Vente à la ferme	05 61 81 92 11
GIE de Magalou	Travaux agricoles	05 61 81 97 09

ARTISANS BÂTIMENTS

AUTHESSERRE Gaël	Maçon-Plaquiste – Poseur de parquet	06 06 70 49 12 gaphie@club-internet.fr
CESSES Daniel	Terrassements	05 61 27 25 84
CONTE Jean Claude	Maçonnerie Générale	06 13 08 21 23
COUGET Christian	Plaquiste	06 77 05 76 84
DARBAS Fabrice	Peintre	05 34 66 06 48
Ent FRUCHET	Maçonnerie – Rénovation	06 09 60 51 21 entreprisefruchet@yahoo.fr
GAYSSOT Hervé	Maçonnerie – Divers	05 61 81 11 50
MALBEC Eric	Electricien	05 61 81 11 79
PERROT Lionel	Artisan Peintre	05 61 07 68 82 – 06 22 28 63 33 perrot.lionel31@orange.fr
PLAQUISTES du Lauragais	Neuf & rénovation	06 14 95 19 11
SALOT Jean-Claude	Multiservices Pose de cuisines & terrasses bois	06 62 94 33 64 jeanclaude.salot@sfr.fr
SOULA Bruno	Plomberie	05 61 81 65 81
SYSTEMPLAC PUGET Ch.	Plâtrerie sèche & technique	06 15 49 19 27

AUTRES SERVICES

Cie des Menestrelli	Musique italienne, animations et spectacles pour enfant, carnavales, Noël...	05 61 81 48 19 – 06 83 78 64 62 http://musique.italienne.com
M. PIAGESSI Américo		
CONNILLIERE Christian	Psycho-énergéticien	06 20 49 88 07 www.portail.praticien.com
DOU EXPERTISES	Expert d'assurés	05 61 45 26 15 – 06 22 80 15 86 cdex@orange.fr
Ecuries des Houarn	Pension pour chevaux	06 82 93 70 51
FER Gwendolen		
EURL KEVLAR	Sécurité & Protection	05 61 27 91 59
INFLUENCE	Géobiologie – Radiesthésie – Géobiologie	06 70 51 24 71
GIBEL Véronique	énergéticienne – Reiki	www.veroniquegibel.fr
MERCIER Jean Louis	Formation Marketing	05 61 81 45 25
Nathalie Chaulaïc	Pièces uniques – créations sur commande	06 86 26 67 34
Atelier Mosaïque	Mural & volume	mosaique@nathaliechaulaïc.com
NERAUDEAU Marie	Secrétariat	05 86 84 01 85 nerauudeau.marie@bbox.fr
NYER Bernard	Antiquités – Brocante	06 27 67 20 80
OVALIE Assurances	Courtage d'Assurances	05 34 66 40 89/06 14 48 61 28
Quand Nathalie rêve...	Décoration, Créatrice d'ambiance, Mobilier Vintage, Art Floral	06 61 17 36 73

HÉBERGEMENT

Château de ROUAIX	Résidence Locative	06 18 40 74 67
DENORME Michel	Gîte	06 79 35 75 13
LABORIE Geneviève	Gîtes	05 61 81 33 70
LAMOUREUX A. Marie	Chambres d'Hôtes Gîtes ruraux	05 61 81 92 21 – 06 63 65 72 86
MARQUEZ Joëlle	Chambre d'Hôtes	05 61 27 59 45

à votre service !



HÔTEL DE VILLE

**1, place de la République
31560 SAINT-LÉON**

Tél: 05 61 81 92 03 – Fax: 05 61 81 77 41

Courriel: mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr

Horaires d'ouverture Mairie

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi: 8H – 12H / 14H – 17H

Horaires d'ouverture Agence Postale Communale

Du lundi au vendredi – de 8H à 12H

Permanence du Maire

Mercredi: 9H – 12H

Samedi: 10H – 12H

Permanence des Adjointes

Vendredi: 14H – 17H

